

Invisibilité sociale : publics et mécanismes

Troisième séminaire

Invisibilité subie, invisibilité choisie : une approche par les publics

Sommaire

Ouverture Didier GELOT Anne JOUBERT	2
L'invisibilité sociale des prostitué-és Françoise GIL	4
Les difficultés des migrants et personnes en situation administrative non régulière Bintou DIALLO	12
L'invisibilité sociale des personnes détenues François BÈS	17
Conclusion	25

Ouverture

Didier GELOT

Secrétaire général de l'ONPES

Bienvenue à cette troisième séance du séminaire organisé par l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale sur les questions d'invisibilité sociale, que nous avons intitulée « Publics et mécanismes ». Les deux premières séances se sont déroulées en novembre et en décembre dernier. Je voulais à cet égard remercier bon nombre d'entre vous pour votre présence assidue à chacune des réunions, puisque nous nous étions fixé l'objectif de construire ensemble une réflexion commune.

Lors de la première séance, à laquelle étaient présents essentiellement des chercheurs (Serge PAUGAM, Hubert FAES et Julia DE SA PINTO-TOMAS) a été interrogée la notion même d'invisibilité.

Ensuite, la seconde séance a porté sur les facteurs de production de l'invisibilité, à l'occasion de laquelle nous avons questionné les statistiques.

Aujourd'hui, nous aborderons les publics, après avoir traité des mécanismes.

Nous concluons la fois prochaine, en revenant sur les aspects un peu plus théoriques. Cette dernière séance a été intitulée « Modèles théoriques ou constructions au cas par cas ».

Je vous rappelle que nous nous verrons la fois prochaine le 6 janvier, et que nous concluons le séminaire le 20 janvier par un travail collectif, sans interventions prévues.

Anne JOUBERT

Déléguée aux actions en faveur des personnes sans domicile fixe au Secrétariat Général de la Ville de Paris.

Bonjour, et merci à tous de votre présence, ainsi que de m'avoir fait l'honneur de me proposer d'assurer la présidence de cette séance.

Je dirai brièvement quelques mots, du fond du cœur. Nous rencontrons tous en tant que citoyens, en particulier dans les grandes villes telles que Paris, des personnes invisibles et/ou trop visibles sur l'espace public aux yeux des passants, des riverains et des commerçants. Pourtant, ces personnes habitent aussi la ville dont elles sont citoyennes, membres d'une collectivité qui ne sait souvent plus vivre ensemble.

A la Ville de Paris, les maires d'arrondissement reçoivent de plus en plus de courriers de citoyens et riverains s'interrogeant, soit sur l'absence d'action des pouvoirs publics en faveur des personnes sans abri ou au contraire, se plaignant du caractère insupportable de leur présence et demandant à les évincer. Souvent d'ailleurs, ces deux demandes sont paradoxales, car elles peuvent émaner des mêmes personnes se plaignant de diverses nuisances sur l'espace public. Il est toutefois très inquiétant de constater qu'il y a cinq ans, les alertes sur un mode compassionnel représentaient environ 70 %, tandis que les demandes d'intervention de la police étaient de l'ordre de 30 %. Aujourd'hui, les deux types de demandes se partagent pour moitié, et les élus craignent désormais que les personnes se plaignant des autres sur l'espace public deviennent majoritaires.

Nous sommes bien conscients des duretés de la crise économique et du repli sur soi, mais les réactions de défiance concernent également d'autres publics invisibles et/ou trop

visibles: personnes prostituées, migrants, commerces dits « ethniques »...J'habite dans le 10^{ème} arrondissement, et ces personnes suscitent également des pétitions et des mobilisations d'un très grand nombre de mes voisins.

La Maire de Paris, Anne Hidalgo, a souhaité de faire de la lutte contre l'exclusion la Grande Cause de sa mandature, lancée le 18 septembre dernier avec l'ensemble des partenaires de l'Etat, des associations, et des entreprises privées. Pour ce faire, nous avons tenu dix-sept ateliers et des réunions plénières sur les trois axes : « Prévenir, intervenir, insérer durablement ».

La prise en compte de la visibilité sur l'espace public, constitue l'un des thèmes réfléchis en atelier. Nous avons émis plusieurs propositions, notamment celle d'impliquer davantage les conseils de quartiers et les riverains dans les relations avec les centres d'hébergement, ainsi qu'avec les personnes en situation de pauvreté. Nous avons également suggéré d'utiliser les budgets participatifs de la Ville ou des conseils de quartiers, pour créer des projets en commun, avec la participation des personnes en difficulté.

A titre d'exemple en faveur de ces personnes visibles ou invisibles, nous avons mené une action pendant de nombreux mois en direction de personnes vivant dans les voies souterraines des Halles, usagers de drogues en très grande précarité, qui parfois n'étaient pas sorties des sous-sols depuis des années. Aujourd'hui, deux années plus tard, 80 % d'entre elles mènent une vie stable dans des hébergements pérennes, et pour certaines ont un emploi ou suivent une formation. Les soins liés à l'usage de drogue leur ont également été dispensés. Cette action démontre qu'il est possible de faire face à de telles problématiques. Néanmoins, l'« aller vers » est indispensable, et se retrouve d'ailleurs au cœur de nombre de propositions de la Grande Cause. J'insiste également sur le « faire avec », c'est-à-dire le fait de marcher aux côtés des personnes.

Certains d'entre vous le savent, je me suis toujours engagée en faveur de la participation des personnes concernées. Je salue à ce propos la création du 8^{ème} collège du CNLE, celle du Conseil Consultatif des Personnes Accueillies Accompagnées (CCPAA), et sa déclinaison régionale du CCRPA. A Paris, les personnes en situation de difficulté ont été pleinement associées à l'ensemble des séances plénières et des ateliers de la Grande Cause de lutte contre l'exclusion, et continueront de l'être. Nous créerons aussi à Paris un CCPAA.

S'agissant de cette participation indispensable et de cette façon de changer le regard de nos concitoyens sur les personnes en difficulté, je passe la parole à Madame Françoise GIL, sociologue. Celle-ci évoquera un public également grandement stigmatisé, souvent contraint de se cacher ou de mener une double vie: les personnes prostituées et transsexuelles.

L'invisibilité sociale des prostitué-és

Françoise GIL

Sociologue, rattachée au Laboratoire d'Anthropologie Sociale

I) Présentation et notion de travail

Dans l'organisation sociale, l'espace dévolu aux personnes prostituées se situe aux confins de la marge, sur une ligne ténue qui sépare le monde dit « normal » de la marginalité avérée, voire de la délinquance. La loi pour la Sécurité Intérieure, votée le 18 mars 2003, a d'ailleurs permis de franchir cette ligne en faisant du racolage, même passif, un délit, ce qui bien sûr alourdit considérablement le stigmatisme dont elles sont déjà victimes.

Du point de vue de l'ordre socio-sexuel, les prostituées représentent une transgression majeure dans le dispositif de sexualité, tel que l'a décrit Michel Foucault. Quant à l'espace géographique - constitué par la rue d'un côté, et internet de l'autre - il est investi dans l'anonymat le plus total. Mais *quid* des réalités vécues par les personnes prostituées ?

Le fait que ces personnes aient été jusque-là « parlées », plus qu'elles ne parlent elles-mêmes, a empêché l'émergence d'une représentation fondée sur les réalités vécues par elles. Tout d'abord, on peut relever la non-reconnaissance du métier. Il s'agit certes d'un grand sujet de polémique, mais cet « échange économique-sexuel » (ainsi que le décrit Paola Tabet, une ethnologue italienne) ne constituerait pas un travail au sens propre : on parle plus volontiers d'« activité ». La notion de travail, en effet, est accolée à celle de souffrance (qui se retrouve dans l'étymologie du terme *tripalium*, instrument de torture). Cet héritage linguistique se heurte à la notion de plaisir, associée à tout ce qui a trait à la sexualité. Ceci induit l'idée qu'on ne peut pas parler de travail, si la représentation de l'activité dont il s'agit n'est pas en adéquation avec ce concept. Pourtant dans la réalité, la prostitution est bien un travail dans lequel il y a du plaisir, mais lié exclusivement à la sexualité destinée au client.

Pour exercer la prostitution, la personne doit respecter certaines règles (horaires, emplacements, tarifs), y compris de prévention, ainsi qu'un savoir-faire et la gestion du client. Il s'agit donc de compétences spécifiques à cette activité, ce qui à mon sens, en fait un métier pour celles qui l'ont choisi comme moyen de gagner leur vie.

II) Un monde très hiérarchisé, en recherche de légitimité

Le monde de la prostitution est un monde atomisé, composé en quelque sorte d'électrons libres. La relégation au plus bas niveau de la hiérarchie sociale et la législation sur le travail du sexe ne proposant pas de cadre clairement déterminé pour des raisons politiques et idéologiques, la construction d'une hiérarchie socialement nécessaire au regard de culture professionnelle en vigueur, échoit à ceux de ses membres qui se considèrent, au vu de leur ancienneté et de leur implication dans la prostitution, légitimés à le faire. Ce sont donc les actrices et acteurs eux-mêmes qui instaurent des règles et des codes, pour différencier les membres entre eux. Parmi les récurrences relevées dans les discours des prostituées, celles relatives aux différentes places et implications dans la prostitution, semblent constituer un révélateur important quant à l'organisation interne qui prévaut.

Ainsi, on distingue la « pute », de la « bonne pute », de la « fausse pute », de l'« occasionnelle », de la « traditionnelle », de la « gagneuse », de l'« amazone » etc... Ces qualificatifs témoignent d'une organisation interne informelle des actrices et acteurs, d'un monde situé à la frontière entre l'observance de la norme sociale et son corollaire, la déviance, selon les tranches de vie qu'elles/ils expérimentent.

Des discours faisant état de la légitimité à être reconnue par ses pairs comme véritable professionnelle, reviennent fréquemment dans les *interviews*. Cette légitimité est construite à partir de paramètres propres aux personnes prostituées : régularité de la présence sur les lieux, ancienneté dans la prostitution, respect des tarifs pratiqués et des codes en vigueur, conscience et gestion adéquates des risques sanitaires, maîtrise de la relation avec le client, connaissance de la communauté, qualité des relations avec les clients, les collègues, relations avec l'environnement, le voisinage etc...

« *Les traditionnelles, (et je cite la parole de Gabrielle Partenza, personne prostituée auteure d'un livre intitulé Putes d'appellation contrôlée) sont clean et honnêtes avec leurs collègues, les clients et le voisinage. Elles respectent leur coin de trottoir, celui des copines. Autrefois, les nouvelles arrivées respectaient les anciennes. Pas d'assaut aux vitres des voitures, on ne vole pas sur son coin : ce sont les « tox » qui dépouillent les clients. Les traditionnelles niquent selon des principes. »*

Pour une traditionnelle, on voit qu'une personne toxicomane qui exerce le travail du sexe, reste avant tout dépendante d'une addiction, ne pouvant en aucun cas être considérée comme une véritable prostituée.

Les garçons qui se prostituent sont, quant à eux, totalement invisibilisés. Ils sont absents de la plupart des discours sur le travail du sexe pour des raisons idéologiques essentiellement, dans la mesure où leur prise en compte obligerait à reconsidérer la question de la domination masculine. Pourtant ils existent, et exercent dans différents lieux, notamment à la Porte Dauphine pour la capitale, et de plus en plus sur internet. Certains d'entre eux, dont des mineurs, exercent dans des conditions déplorables, par exemple à la gare du Nord. Pour ceux de la Porte Dauphine, la hiérarchie établie est non seulement fonction du comportement sur le lieu de travail, mais aussi du nombre de clients et surtout, des années d'ancienneté. Parallèlement, le succès obtenu auprès des clients contribuera à distinguer les garçons entre eux.

En haut de l'échelle établie par les garçons prostitués, on trouve « la bonne pute », désignant celui qui travaille beaucoup, qui sait fidéliser le client. Les compétences nécessaires sont une présentation de soi séduisante, la capacité à discerner la demande réelle qui lui est faite, le respect d'une prise de distance affective avec le client, et une aptitude à l'écoute. Vient ensuite la « pute », qui désigne le garçon qui travaille régulièrement mais qui réussit rarement à fidéliser un client. En troisième lieu, le terme « fausse pute » s'applique à celui qui tente de se faire passer pour un prostitué, mais dont la présence sur le lieu d'activité est motivée par d'autres desseins tels que le racket des clients, le *deal* ou le profit tiré de jeunes garçons vulnérables.

Enfin, les prostitués tiennent très nettement à se distinguer des jeunes garçons qui sévissent à la gare du Nord, qualifiés de « putes sandwich » au regard des tarifs très bas qu'ils pratiquent, et du caractère très furtif de leur prestation.

III) Le stigmate

1) *Définition*

Le stigmate a pour fonction essentielle de préserver un ordre par le marquage et l'exclusion des individus censés polluer cet ordre. L'ordre doit être sauvegardé en toutes circonstances, fût-ce au prix de la mort symbolique ou réelle de celles et ceux qui peuvent lui porter atteinte. Mary Douglas, anthropologue britannique, illustre cette obsession de cloisonnement : « *Si l'impur n'est pas à sa place, nous devons l'aborder par le biais de l'ordre. L'impur, le sale, c'est ce qui ne doit pas être inclus si l'on veut perpétuer tel ou tel ordre. »*

Ainsi, tout devrait être mis en œuvre pour faire disparaître celles et ceux qui perturbent un ordre socio-sexuel établi. Ce marqueur infâmant, dû à la question du sexe tarifé, peut se doubler de celui d'étrangère, voire se tripler dans le cas des migrants transgenres. Il y a

alors cumul de discriminations : à partir de ce stigmat, s'est fabriquée l'image réductrice qui leur colle à la peau.

Dans un numéro des *Temps Modernes* de 1955, Jean Cohen s'attarde sur l'image de l'Arabe fabriquée de toutes pièces par le colonialisme, et largement véhiculée bien au-delà du contexte dans lequel elle s'est enracinée: « *Une image, ce n'est pas bien méchant. C'est pourtant la pire forme d'oppression que l'homme ait inventée. Malheur à qui trouve une image de lui-même sur le chemin d'autrui, c'est en vain qu'il se débattrait contre elle. L'image est plus forte que le réel, et pour peu d'ailleurs qu'elle dure, elle finit par devenir vraie.* »

Dans le cas des prostituées, l'image qui leur est attachée s'est constituée à partir de clichés qui n'ont plus d'âge, tant ils ont été véhiculés : bas résille, attitude corporelle provocante... La mise en scène du corps féminin, correspondant au fantasme des hommes, caractériserait ainsi tout leur être. Cette mise en scène du corps, exigée par la pratique du métier, a pour effet pervers principal d'occulter tous les autres pans de la personnalité et de l'identité des femmes qui vivent de la vente de services sexuels. Ce qui les caractérise aux yeux de la population générale, c'est qu'elles rendent public ce qui doit rester invisible dans les représentations collectives concernant la sexualité.

Généralement, la prostituée est présentée comme une pauvre créature, tiraillée entre un passé de victime et un présent fait uniquement de violence. Cette image stéréotypée, qui évoque selon les cas la « pauvre fille », la « pute au grand cœur » ou la « dépravée », a traversé les siècles assortie d'une réprobation plus ou moins acerbe. Au XIX^{ème} siècle, marqué par Saint-Augustin et au cours duquel le travail était érigé en valeur absolue, ces femmes faisaient partie des classes dangereuses, que l'on était censé reconnaître aisément par des comportements et vocabulaires transgressant l'injonction sociale dominante. Elles représentent le vice, offrent l'image de la débauche et du désordre. La prostituée représente un danger, et la prostitution est considérée comme un fléau avec lequel le victorianisme s'accorde mal, tout en l'organisant pour assurer la paix sociale. Il faut donc la cacher, ce qui fera le succès des maisons closes de l'époque.

Rappeler qu'il faut considérer les prostituées comme des citoyennes, est révélateur du non-dit concernant leur place dans la société. Or un citoyen est une personne vivant dans la cité, participant à son économie, ayant la capacité d'élire ses représentants et jouissant de droits élémentaires de protection. Une personne prostituée ne répond qu'en partie à ces critères, dans la mesure où sa participation à la circulation des biens est occultée, et que sa contribution à l'économie du pays est passée sous silence lorsqu'elle paie des impôts. Le fisc considère en effet que la prostitution est une profession, dont les revenus doivent être déclarés à la rubrique des bénéfices non commerciaux. Face à ces obligations, il convient de rappeler que les personnes prostituées ne bénéficient pas des mêmes droits que les autres citoyens, en raison de la clandestinité dans laquelle la prostitution est enfermée. Ce travail n'étant pas reconnu, il n'existe par exemple pas de Caisse de retraite, à laquelle elle pourrait être affiliée.

Quant au droit à une protection face aux agressions ou au refus des clients de payer, il est aujourd'hui parfaitement inexistant sur le lieu d'exercice. La position de tolérance face à la prostitution affichée par l'Etat, rend possible cet état de fait puisque la prostitution en elle-même n'étant pas interdite, elle permet le recouvrement d'une partie de ses bénéfices. Pour sa part le racolage, interdit par la loi, autorise la pénalisation et la taxation des femmes et des femmes transsexuelles sur les lieux d'exercice.

2) *L'esclavage et la mondialisation du crime organisé, sources d'amalgame*

La question de l'esclavage a été instrumentalisée à des fins idéologiques, visant à faire disparaître la prostitution. Il convient de souligner à cet égard que les femmes étrangères ne sont pas toutes aux mains de réseaux mafieux, et que beaucoup d'entre elles se prostituent de leur plein gré, et pour elles-mêmes. Pourtant, la différence de situation est patente, mais la logique abolitionniste, peu au fait des réalités des travailleurs du sexe,

n'entend pas faire dans la nuance. Ainsi ses représentants militent-ils de façon active auprès de responsables politiques pour l'adoption de la proposition de loi visant à pénaliser les clients de la prostitution. Il n'est pas inintéressant de se demander, à cet égard, pourquoi l'esclavage domestique auquel sont soumises des femmes mineures, souvent originaires du Maroc ou des Philippines, ne soulève pas la même indignation.

Par ailleurs la prostitution a été, ces dernières années, le théâtre de la mondialisation du crime organisé et de l'impuissance des Etats à le contrer. Le fait que des groupes de femmes aient pu être installés sur les trottoirs de France et d'Europe, et s'y maintenir durablement, est en partie dû à l'absence de législation cohérente. Face au phénomène et sa médiatisation, l'amalgame s'est imposé dans les esprits, faussant le débat et semant ainsi la confusion. Depuis les années 2000, marquées par l'arrivée massive de jeunes femmes en provenance des pays de l'Est, la prostitution est devenue synonyme de fléau. S'il n'est pas question de nier ou de minimiser la violence que représentent ces trafics, il convient toutefois de la mettre au crédit du phénomène de la traite des êtres humains, et non à celui de l'exercice même de la prostitution.

La visibilité de ces jeunes femmes sur les boulevards extérieurs de Paris, a permis la diffusion d'images propres à mobiliser l'émotion collective. Si dans la *doxa* populaire, la « fille de l'Est » représente le paradigme de la violence exercée contre les femmes, on est en droit de s'interroger quant à l'absence de visibilité dans les images et les discours de jeunes femmes nigérianes et sierra léonaises captives de filières ghanéennes. Quoi qu'il en soit, l'image a considérablement réduit ces femmes, et finira par devenir vraie pour une opinion publique manipulée.

Les professionnels du sexe ont tenté de se faire entendre, mais il s'agit d'un combat difficile. En effet, le dominé n'ayant pas la maîtrise du discours qui le concerne, il se trouve dans l'impossibilité de le contredire, ou même d'en ajuster les propos. Pourtant, depuis la mobilisation de l'automne 2002, qui a précédé le vote de la loi sur la Sécurité Intérieure de 2003, les prostituées traditionnelles sont sorties de l'ombre pour exposer leur point de vue. Lors des mobilisations, ces femmes ont affirmé non seulement être libres, mais encore être en situation de réelle maîtrise lors de la relation avec le client. Mais les présupposés qui font d'elles des êtres immoraux et dénués de toute capacité de raisonner, ont eu raison d'un débat véritablement démocratique. En leurs lieu et place, la parole d'experts a prévalu, produisant un « *effet d'oracle* », pour reprendre le terme de Pierre Bourdieu.

Le résultat de cette stratégie est bien loin d'améliorer la situation des personnes prostituées, qu'elles soient libres ou sous la coupe de réseaux et de filières. La police et la justice ont réaffirmé la force de l'Etat en traquant, moralisant, condamnant les Françaises comme les étrangères. Pourtant, la résistance ne s'est pas éteinte et ces « femmes de l'ombre » n'ont pas renoncé à faire entendre leurs analyses face aux textes répressifs toujours en vigueur.

3) *Les conséquences du stigmat*

Les conséquences du stigmat sont tout à fait négatives. Face à lui, les femmes doivent user de stratégie pour échapper au mépris et à l'opprobre. Elles doivent aussi protéger leurs familles, surtout leurs enfants, auxquels elles sont très souvent obligées de cacher la réalité de leur activité. Pour éviter les problèmes, le cercle de convivialité peut être restreint. Il en résulte un entre soi qui les isole et les sépare du reste du monde social. Pour de nombreux actes de la vie quotidienne, la dissimulation et le mensonge sont de mise par nécessité, et les pratiques illégales sont parfois le seul moyen d'y faire face : fausses fiches de paie pour louer un appartement, prête-nom pour un achat important etc...

Cette obligation de clandestinité entrave considérablement la capacité des personnes prostituées à défendre leurs droits.

En deçà de cette quête de reconnaissance, il est important de rappeler que certaines femmes parmi les plus âgées, se méfient toujours des travailleurs sociaux dont elles ne sollicitent pas l'aide pour bénéficier des *minima* sociaux auxquels elles ont droit.

Les opposants à la prostitution refusent d'entendre les revendications des prostituées, au motif qu'elles ne représenteraient qu'une minorité au sein de la population prostitutionnelle dans son ensemble. Mais surtout, le stéréotype de la « pauvre fille » victime par excellence du monde masculin, et ne prenant pas conscience de son aliénation, est à l'origine de ce refus d'échanger avec elles.

IV) Le cas des transgenres

Les transgenres vivent une double invisibilité sociale. La perception des personnes transgenres se heurte à un paradoxe singulier : elles sont à la fois invisibles et « survisibilisées ». Comme pour d'autres personnes marginalisées qui n'apparaissent sur la scène publique que par l'intermédiaire de spécialistes ou de journalistes, l'image s'imposant aux yeux du grand public est un artéfact de la réalité, qui finit par devenir réalité. Ainsi, la personne transgenre est perçue comme psychiquement déséquilibrée et surtout menaçante pour l'ordre établi. Cet être hors normes ne peut prétendre à une quelconque reconnaissance de sa singularité, tant il dépasse le cadre binaire sur lequel est basée l'organisation sociale. Les assassinats sont fréquents et les modalités des crimes, particulièrement cruelles.

Ici encore, l'image fabriquée à partir de *scoops* médiatiques sur le Bois de Boulogne et les cabarets transformistes conforte l'invisibilité des transsexuels en tant qu'individus, et occulte leur réalité bien différente. Parmi les nombreuses discriminations dont sont victimes les transsexuels, celle à l'embauche contraint nombre d'entre eux au travail du sexe. Devant les refus répétés d'employeurs ou la perte d'emploi pour cause de transphobie, la prostitution reste donc la seule alternative qui s'offre à ces personnes.

Cette absence de reconnaissance d'une population avec ses spécificités propres, génère une absence de place économique et relationnelle dans le tissu social. De fait, la sphère du travail est très peu investie par les personnes « trans ». Celles qui sont intégrées le font parfois au prix d'une négation apparente de la trans-identité. Un grand nombre de personnes transgenres ont vécu le rejet de leur famille au moment de la transition, laquelle est toujours perçue par les proches comme un franchissement inacceptable de certaines limites et une insulte à la nature. Le repli sur le monde « trans » s'avère la seule réponse possible à ce rejet, d'autant plus pour les « trans » migrantes.

« Quand l'individu qui n'a pas sa place dans le système social, quand il est en un mot marginal, c'est aux autres, semble-t-il, de prendre leurs précautions pour se prémunir contre le danger. Faute d'un rite d'introduction qui lui permettrait d'occuper une fois pour toutes certaines places, il restera en marge en compagnie d'autres asociaux ou prétendus tels sur lesquels, dit-on, on ne peut pas compter auxquels dit-on, on ne peut rien apprendre etc... » (Margaret Meade).

Les personnes transgenres peuvent connaître des accidents de santé liées aux pratiques qui leurs sont propres, telles que l'injection sauvage de silicone fréquemment pratiquée en Amérique Latine, mais aussi les problèmes liés à la prise d'hormones : risques de dépression, hypertension, accidents cardio-vasculaires... Ce tableau justifie à lui seule la mise en place d'un programme de santé en direction des personnes transgenres, mais leur invisibilité sociale génère la non-prise en compte de leurs particularités. Le traitement hormonal des transgenres (*M to F* et *F to M*) est une branche très marginale de l'endocrinologie. Ce chapitre est à peine étudié dans les cours de médecine, dans la mesure où il n'est pas possible d'en tirer de gros profits commerciaux. Dans le descriptif du produit, l'absence totale d'informations en direction des transgenres constitue un puissant révélateur de la négation même de leur existence.

Bien au-delà de la problématique de l'hormonothérapie, les problèmes des personnes transgenres revêtent une dimension particulière, en relation avec les discriminations qu'elles vivent au quotidien. Si les informations les concernant sont très peu nombreuses en France, des études étrangères ont clairement établi le lien existant entre discrimination, estime de soi et prise de risque. La prise de risque se manifeste notamment dans l'attitude face à la transmission d'IST, dont le VIH. Ces études font état d'une séroprévalence très élevée au sein de populations « trans », migrantes et travailleuses du sexe, due au cumul de stigmates dont elles sont l'objet. Les premiers résultats d'une recherche en cours à Paris, au sein d'une association de défense des personnes transgenres majoritairement en provenance d'Amérique Latine, fait déjà état d'un taux de 78 % de séroprévalence, ce qui plaide en faveur de programmes de santé spécifiques à cette population. Pourtant, craignant une aggravation du stigmat, la communauté est très divisée sur le sujet, et tout reste à entreprendre.

Anne JOUBERT

Merci beaucoup Françoise GIL pour cet éclairage sur un monde que la plupart d'entre nous, connaissons peu. Notre image de ces personnes prostituées et transsexuelles est certainement véhiculée par l'opinion publique. J'ai noté dans votre intervention, que ce monde avait des règles, des hiérarchies, des cadres, et que les personnes étaient bien souvent contraintes de vivre une double vie. J'ai aussi noté un point commun avec d'autres publics marginalisés, à savoir le non-recours aux travailleurs sociaux et l'absence de demandes d'aides sociales. D'ailleurs, il est important de souligner que ce non-recours est bien supérieur à la fraude aux prestations sociales maintes fois évoquée.

Docteur Jacques HASSIN

Lorsque vous évoquez l'absence de travail scientifique sur l'androcure, car il ne générerait pas de profit, je précise que pour mener un travail scientifique étayé, il est nécessaire de disposer d'une cohorte de personnes. Or nous avons rencontré le même genre de problématiques avec les personnes SDF, lorsque nous nous sommes vus opposer l'argument selon lequel il ne serait pas éthique de travailler avec elles. Nous n'avons commencé à accomplir de travail sérieux que lorsque nous avons disposé non seulement des bases idéologiques, mais également du nombre de personnes suffisant pour tirer des conclusions scientifiquement étayées.

En second lieu, je m'interroge sur la possibilité de pénaliser un client qui bénéficie d'activités non illégales.

Françoise GIL

Nous verrons ce que décideront le gouvernement et le Parlement relativement à cette loi. La majorité des policiers sont tout à fait opposés à la pénalisation, dont ils savent qu'elle sera inapplicable. En revanche, l'impact de la loi est catastrophique car elle a un effet direct sur la prostitution. Il est en effet hypocrite de prétendre protéger les femmes tout en leur ôtant leurs clients, donc leur travail.

Hélène de RUGY, Amicale du Nid

Je ne suis évidemment pas en accord avec la position présentée. Le brillant plaidoyer de Mme GIL en faveur du travail du sexe appelle comme conclusion logique, la nécessité de légaliser ce travail, ce qui est parfaitement contraire à la position française depuis 1960, de même qu'à la position de la Mairie de Paris. Je souhaite par conséquent demander aux organisateurs du colloque quelles sont exactement leurs intentions. Est-ce que ce groupe va conclure en faveur d'une légalisation du travail du sexe ?

Par ailleurs, les deux questions traitées ne doivent pas non plus être mélangées. Celle de la transsexualité est un véritable sujet, que les personnes transsexuelles se prostituent ou non.

Françoise GIL

Je ne les mélange pas. Il s'agit seulement des deux catégories de personnes les plus réprimées sur le terrain : les femmes « trans » et les femmes biologiques.

Hélène de RUGY

Les transgenres non prostitués sont également discriminés.

Françoise GIL

Oui, ils le sont aussi.

Anne JOUBERT

Merci Madame pour votre intervention. J'avais évité de soulever ce débat, qu'il est cependant important de poser. Cela étant, il est important de se recentrer sur le thème de l'invisibilité, quelles que soient les positions respectives sur la reconnaissance du travail du sexe et le mode de soutien aux personnes concernées. Toutes sont victimes de discrimination, quel que soit leur choix ou leur non-choix.

Didier GELOT

Nous étions évidemment bien conscients qu'en envisageant la question sous l'angle de du public, nous ne choisissons pas les sujets les plus simples à traiter. Nous aurions pu à l'inverse, ainsi qu'il nous l'a été suggéré par certaines interventions lors des précédentes réunions, nous interroger sur l'opportunité de choisir des modes d'entrée plus larges sur le sujet des publics marginalisés. L'invisibilité se situe également à la marge des *minima* sociaux et du SMIC, et n'est pas nécessairement synonyme d'extrême précarité.

Le choix est donc inverse, afin de mettre l'accent sur l'invisibilité dans l'extrême marginalité. Bien évidemment, l'Observatoire n'a aucune vocation à émettre des propositions en matière d'évolution législative. Invisibilité choisie ou invisibilité subie, vous avez pris position en faveur de la thèse du « métier choisi » pour une partie des prostituées, ce qui répond en partie à la question même s'il ne s'agit pas d'adopter les positions présentées. J'espère avoir répondu à la question de Mme de RUGY : les positions exprimées n'ont pas vocation à représenter celle de l'Observatoire, ni même du groupe qui travaille avec nous.

Hélène de RUGY

Il ne s'agit pas de mettre en cause la pertinence de la question sur l'invisibilité des personnes prostituées, bien au contraire. Nous sommes en effet parfaitement d'accord sur le fait que l'invisibilité est totalement subie par ces personnes. En revanche, j'exprime des réserves quant à l'approche choisie. A l'Amicale du Nid, nous recevons 5 000 personnes par an, dont nous entendons la parole. Je peux garantir que la situation est assez différente de celle qui a été décrite. Ensuite, ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui, mais je suis d'accord sur la catastrophe que représente l'instauration du délit de racolage, même si l'infraction est moins relevée qu'elle ne pourrait l'être.

Anne JOUBERT

Merci à vous. Je crois que nous sommes tous d'accord sur deux points : l'invisibilité des personnes se situe au cœur de notre débat d'une part, et le monde de la prostitution est d'une grande hétérogénéité d'autre part.

François SOULAGE, Secours Catholique

Vous avez mentionné l'invisibilité découlant de la traite des êtres humains, et il me semble nécessaire d'insister sur cette notion très importante, sur laquelle repose une partie

de la prostitution. Or notre société refuse de reconnaître ce problème de traite des êtres humains, qui se trouve de ce fait absent de toute visibilité médiatique.

Docteur Jacques HASSIN

En 2002, j'ai eu à m'occuper du dossier totalement invisible des petits Roumains mineurs de la Place Dauphine. La situation perdure-t-elle ?

Françoise GIL

Absolument. Lorsque j'ai répondu par mail à ce sujet à une journaliste, celle-ci a traduit « Roumains mineurs » par « Roumaines mineures ». Il est donc constant qu'un garçon ne peut pas être victime.

Anne JOUBERT

A la Gare du Nord, une collaboration entre les services de la Ville de Paris, les services sociaux et les maraudes spécialisées a été mise en place, notamment pour intervenir sur cette problématique de la prostitution roumaine mineure. Cette collaboration inclut également les services de Police, y compris les policiers roumains.

Une intervenante

Je souhaite évoquer le système de plateformes téléphoniques mises en place pour venir en aide à des publics qui restent néanmoins invisibles. Quel en est le bénéfice escompté ? Françoise GIL, avez-vous pu observer un certain nombre de comportements vis-à-vis de ces dispositifs de numéros verts, censés accompagner les situations d'invisibilité ?

Françoise GIL

Je n'ai jamais eu connaissance de personnes qui utilisent ces dispositifs.

Une intervenante

Pour reprendre les propos d'Anne JOUBERT, il s'agit d' « aller vers » ces personnes, tant physiquement que par internet. De plus, un dispositif général de plateforme d'appels téléphoniques serait également souhaitable, à condition que le regard social change sur les personnes prostituées et victimes de traite. En Italie, certaines expériences très intéressantes de numéros d'appel pour personnes victimes de traite ont été menées, permettant d'enclencher des systèmes apparentés à la protection de témoins. L'aller vers, qu'il soit sur le terrain ou par internet, est primordial.

Anne JOUBERT

Le numéro 115 est tout à fait particulier, puisqu'il vise uniquement à trouver des places d'hébergement aux personnes. Pour sa part, le numéro d'Alerte Protection de l'Enfance est très efficace, puisqu'il contribue à nous signaler de très nombreuses situations d'enfants en difficulté, même si la vigilance des services sociaux est toujours de mise. Je rappelle à cet égard que la loi oblige tout citoyen à dénoncer les faits de violence exercée sur des mineurs.

Un intervenant

Il me semble qu'au Nid, vous aviez lancé une enquête sur les clients qui, eux aussi sont invisibles. Je pense également avoir vu des travaux sur les utilisateurs de forums consacrés à la prostitution.

Françoise GIL

J'ai pris connaissance d'une enquête de Saïd Bouamama, que je conteste formellement. Je lui en ai d'ailleurs fait part en face à face. En effet, alors qu'il est très difficile de faire preuve d'objectivité lorsqu'on est militant, en l'espèce ce sont les militants eux-mêmes qui ont interrogé les clients en une ou deux semaines. J'ai décortiqué certains témoignages, et il est frappant de constater que seuls les plus négatifs ont été repris. En définitive, l'enquête m'est apparue très orientée, et je partage en cela le point de vue d'autres chercheurs du Laboratoire d'Anthropologie Sociale ayant également travaillé sur les clients. En tant que sociologues et anthropologues, nous refusons une typologie aussi rigide des clients, n'évoquant que des clichés mais nullement une réalité.

Une intervenante

La question de l'invisibilité des clients est primordiale. En effet depuis des siècles, seules les personnes prostituées tentatrices ou dépravées sont visibles, alors que le point de vue des clients doit également être pris en compte, notamment à l'occasion de l'élaboration d'une loi visant le système prostitutionnel. Le regard social doit être porté sur le système dans son ensemble, et non sur un seul de ses éléments.

Françoise GIL

Pouvez-vous m'expliquer ce que signifie « le système prostitutionnel » ?

Une intervenante

Il s'agit d'un système marchand : un acheteur, un vendeur, et une société qui l'approuve. Sur les paroles des clients analysées sur les forums internet, il existe un livre très intéressant de Victor Malarek, chercheur américain. De même, un ouvrage d'une anthropologue canadienne a regroupé des entretiens de clients.

Anne JOUBERT

Nous avons le plaisir d'accueillir à présent Bintou DIALLO, qui évoquera les difficultés des migrants à partir de situation vécues. Quelle est la vie d'un sans-papier ? Quels sont les stratagèmes pour survivre hors de tout cadre légal, en évitant de se faire arrêter ?

Les difficultés des migrants et personnes en situation administrative non régulière

Bintou DIALLO

Membre titulaire du 8^{ème} Collège du CNLE, étudiante en DEASS

Bonjour à toutes et à tous, je vous remercie pour cette invitation. Je souhaitais parler de choses que j'ai moi-même vécues, sans être la seule bien évidemment.

1) Régularisation et intégration

Présente en France depuis 2007, j'ai lutté pour obtenir mes papiers. Dans cette même attente, les demandeurs se voient octroyer des récépissés de demandes de titres de jour, valables trois mois, et ne leur donnant pas l'autorisation de travailler. Cette situation peut perdurer pendant des années. Une fois la régularisation obtenue par la délivrance d'une carte de séjour valable un an, il n'est toujours pas possible de répondre aux conditions

requis pour s'intégrer : logement, expérience professionnelle... Il n'est pas non plus possible de bénéficier du RSA. Dans de telles conditions, il est très difficile de vivre en attendant de trouver un emploi. De même pour bénéficier des allocations sociales, la CAF demande la production d'une carte de séjour d'un an renouvelée pendant cinq ans. Par ailleurs, les personnes âgées de plus de 25 ans n'entrent plus dans les conditions d'accueil à la Mission Locale.

Finalement, la question sans cesse prégnante pour les migrants, est celle de trouver un lieu pour se loger. Je salue à cet égard le rôle essentiel des associations. Par ailleurs, je comprends la détresse des personnes réduites à se prostituer pour survivre, car il est souvent difficile de lutter pour éviter de recourir à cette solution.

En définitive, il me semble inapproprié de délivrer un titre de séjour à un étranger, sans lui ouvrir les conditions pour bénéficier des aides sociales.

II) Sans-papiers et emploi

En France, les migrants sans-papiers souffrent de la peur, ainsi que de l'impossibilité de travailler et de se loger. Certaines femmes reçoivent des propositions d'emplois de *baby-sitting* associées à des tâches d'entretien de la maison et de courses, effectuant souvent des horaires excessifs pour des salaires bas. Face aux abus, elles se trouvent dans l'impossibilité de déposer plainte car leur peur de la justice les en empêche.

III) Etre conjoint d'un Français et précaire

Dans le cas d'un mariage avec un citoyen français ayant un enfant en garde alternée, et dont les revenus excèdent de peu le plafond du SMIC, la demande de bénéficier du RSA présentée à la CAF ne peut aboutir. Dans ces conditions, il est difficile de vivre à trois avec un aussi faible salaire.

Personnellement, j'ai eu recours à des associations, au CNLE, j'ai été demandeuse d'asile et rencontré des problèmes de rejet et d'expulsion. En tant que conjointe de Français, j'ai souhaité suivre une formation pour enfin bénéficier d'un travail décent. Il est en effet regrettable qu'une personne ayant été suivie pendant plusieurs années par une association, ne puisse même pas lui prouver qu'elle est capable de s'en sortir. Il n'est pas toujours évident de vivre d'aides pendant des années. Lorsque j'ai décidé de faire ma formation, la conseillère m'a assurée que je percevrais des indemnités. Pourtant, la situation n'a pas été aussi simple, alors même que je m'étais séparée de mon conjoint et que j'avais pris un logement dont j'espérais payer le loyer grâce aux indemnités. En réalité, Pôle Emploi n'a pas réagi suffisamment rapidement et j'ai été contrainte d'effectuer mes propres démarches par lettre recommandée. A cette occasion, j'ai appris qu'en dépit de ce qu'avait affirmé la conseillère, je n'avais pas travaillé pendant suffisamment d'heures pour bénéficier des prestations de Pôle Emploi.

Je me suis donc battue pour bénéficier du RFPE, destiné aux personnes ne percevant aucune prestation. Or il m'a été répondu que je n'y avais pas droit, car ma formation n'était pas homologuée par Pôle Emploi mais par la région Ile de France. De même, ma demande de bourse n'a pu aboutir car elle était trop tardive. Je ne remplis non plus aucune des conditions pour bénéficier du Fonds d'aide d'urgence, puisque je ne perçois ni le RSA, ni les allocations-chômage.

Finalement, même les personnes qui souhaitent étudier pour trouver un emploi stable, ne se voient ouvrir aucune porte. Dans ces conditions, je me demande comment faire pour conserver mon logement sans arrêter mes études et retourner à des petits boulots. J'ai lutté pour obtenir ma place à la formation, et je ne veux pas la perdre.

Vous avez parlé de dépression des prostituées lors votre précédent propos, mais toutes les personnes en grande précarité et n'entrant dans aucune case, y sont sujettes. Elles ont été régularisées certes, mais ne peuvent pas pour autant trouver les moyens de

vivre si elles ont plus de vingt-cinq ans. Sans l'aide des associations, je serais déjà allée sur le trottoir.

Anne JOUBERT

Merci beaucoup Bintou pour ce témoignage très touchant. Cette situation de précarité est celle de nombre de nos concitoyens, mais elle est exacerbée lorsqu'elle concerne des personnes en situation administrative précaire. Vous avez employé l'expression « je me suis battue », à maintes reprises, et il s'agit en effet d'un véritable parcours de combattante pour sortir du labyrinthe. Heureusement, vous avez rencontré le soutien d'associations et de votre école. Le problème de cloisonnement de nos administrations est manifeste, et malheureusement des milliers de personnes en pâtissent.

Docteur Jacques HASSIN

Quel est la production d'invisibilité par les institutions de façon générale ? Votre témoignage éminemment touchant concerne non seulement des personnes en situation irrégulière puis régulière, mais également d'autres catégories qui n'entrent dans aucune case. Il est parfois kafkaïen d'aider des personnes disposant théoriquement de recours, mais finalement rendues invisibles car se trouvant à la marge des bonnes cases.

François SOULAGE

J'ajoute à ce tableau la situation des déboutés du droit d'asile, mais non expulsables : les Erythréens, les Syriens... Ces populations sont mises en situation d'illégalité - donc n'ont droit à aucune aide sociale ni à aucune possibilité de travailler - sans toutefois courir de risques à rester sur notre territoire. Par définition, ces personnes se décomptant par dizaines de milliers n'appartiennent à aucun système social, et sont donc totalement invisibles. Face à un tel problème, les associations éprouvent un sentiment d'impuissance généralisé. A partir du témoignage de Mme DIALLO, il me semble important de mettre en évidence les systèmes administratifs qui conduisent à l'invisibilité.

Anne JOUBERT

Ceci est tout à fait exact. Au-delà de la détresse pour les personnes et de la perte de compétence, 30 000 personnes sont hébergées chaque nuit par le Samu Social 75 dans des hôtels dont le prix est très élevé. 80 % d'entre elles sont des familles déboutées du droit d'asile, mais non expulsables. De plus, 40 % des enfants souffrent de malnutrition, et une grande majorité des mamans sont en situation de dépression, parfois même depuis plusieurs années. Quelle est donc l'utilité de les laisser dans cette situation de « ni-ni », d'autant qu'elle est financièrement aberrante ? Il serait moins coûteux de les régulariser et de les laisser travailler pour contribuer à la richesse de notre pays.

Un intervenant

Au-delà du fonctionnement des administrations, il conviendrait de s'interroger également sur l'état du droit, qui crée certaines formes d'exclusion. En matière de précarisation du séjour, contrairement à l'idée répandue il n'y a pas d'un côté les étrangères en situation irrégulière et de l'autre, les étrangères en situation régulière. En réalité, il existe plutôt un *continuum* entre la précarisation du séjour maximale et le séjour stable. Le droit lui-même produit une extrême précarisation du séjour des étrangers en situation régulière, ce qui entraîne des conséquences importantes. L'acquisition de la carte de résident de dix ans est quasiment devenue impossible aujourd'hui, alors qu'il devait s'agir du titre de séjour de droit commun pour tous les étrangers régularisés. Alors qu'au début des années 1990, 90 % des étrangers en situation régulière en bénéficiaient, ce taux est tombé à moins de 65 % à l'heure actuelle. De plus, les renouvellements comptent pour une part importante de ces 65 %. Cette précarisation a des conséquences très fortes en droit, puisque pour la plupart des organismes sociaux, l'octroi des prestations est lié à la

régularité du séjour, mais uniquement à certaines conditions de possession de documents ou de titres. Il s'agit donc ici de droits déniés.

De même, il existe des droits entravés. Lorsqu'une personne possède un titre de séjour d'un an, ou un récépissé de demande de titre de séjour arrivant à échéance, il lui est parfaitement impossible d'obtenir un emploi, un logement ou un crédit bancaire. De plus, ces mêmes personnes se voient refuser - certes illégalement - l'accès à des formations.

En définitive, il me semble que les administrations font ce qu'elles peuvent, avec les moyens dont elles disposent et les instructions qui leur sont données. En revanche, il semble essentiel de s'interroger sur le droit qui produit ces situations.

Anne JOUBERT

Je m'occupe depuis peu d'une maman de deux enfants, qui vient d'obtenir un appartement au titre du DALO. Or sa situation est actuellement bloquée car elle dispose depuis plusieurs années d'un titre de séjour d'un an renouvelé venant à expiration, et d'un récépissé de demande de renouvellement. Le bailleur m'a donc avisée que si le titre de séjour n'était pas une nouvelle fois valablement reconduit pour un an au 31 décembre, il attribuerait le logement à une autre personne. Je me trouve actuellement en négociation avec la Préfecture pour faire accélérer le dossier.

Docteur Jacques HASSIN

Je citerai une autre situation kafkaïenne. Un étranger en situation irrégulière obtient, après plusieurs années, l'Aide Médicale d'Etat (AME). Il est donc mieux couvert qu'une personne en situation régulière ne bénéficiant pas du RSA, de sorte que régulièrement la suppression du système de l'AME est à l'ordre du jour. Cet aspect du droit me paraît fondamental, et pose un vrai problème de société. En effet, la suppression de l'AME aboutirait à dire qu'une personne en situation irrégulière en France n'aurait droit à aucun soin. J'attire l'attention sur ce point, car la suppression de l'AME constituerait une catastrophe.

Un intervenant

Il est important de balayer l'idée reçue selon laquelle à situation égale, un étranger en situation irrégulière serait mieux couvert qu'un étranger en situation régulière ou qu'un Français. Effectivement, l'AME donne droit à une prise en charge à 100 % par la Sécurité Sociale, mais pour un panier de soins plus restreint que pour une personne bénéficiant de l'assurance maladie de base et de la complémentaire CMU. Notamment, la prise en charge des enfants handicapés dans les centres spécialisés n'est pas comprise dans le panier AME.

Anthony MARQUE, coordinateur Secours Populaire

Le fond du problème n'est pas tant celui du droit, que celui de l'image populaire des prestations de santé accordées aux personnes en situation irrégulière. Comme l'a expliqué tout à l'heure Mme GIL, une image finit par devenir vraie lorsqu'elle est sans cesse assénée. En l'espèce, circule de plus en plus le discours nauséabond selon lequel « les pauvres le sont parce qu'ils le veulent bien », et « les étrangers bénéficient de davantage de prestations que les Français ». Nous aurions donc tout intérêt à lutter contre ces représentations erronées, qui ignorent totalement le courage dont font preuve au quotidien les personnes en situation précaire pour s'en sortir. Ce sujet rejoint pleinement le thème de l'invisibilité choisie ou subie.

Hélène de RUGY

Sur la question de l'hébergement, la mise en place des SIAO conduit actuellement à des discriminations au lieu de garantir une égalité de traitement entre les personnes. En

effet, nous constatons que certaines catégories de personnes se trouvent systématiquement reléguées en fin de liste, sans bénéficier d'hébergement. D'ailleurs les employés du 115 de l'Isère sont actuellement en grève, car ils refusent d'appliquer les consignes de placer les étrangers au bas de la liste.

Anne JOUBERT

A ma connaissance, tel n'est pas le cas du 115 Paris. Cela étant, la gestion de flux est délicate car 80 % des dossiers traités par le SIAO sont d'ordre prioritaire. J'espère par conséquent que la Grande Cause de lutte contre l'exclusion, qui vise notamment la création de places d'hébergement supplémentaires et l'amélioration de la coordination, contribuera à alléger la situation.

Docteur Jacques HASSIN

Je voulais juste préciser mes propos, qui se rapportaient plutôt à ceux fréquemment tenus sur l'AME au niveau des Cabinets ministériels ou des parlementaires. On entend ainsi que les étrangers viendraient, sous couvert de l'AME, faire réaliser des plasties mammaires et des FIV, donc voleraient les prothèses et les embryons congelés des Françaises. Ce discours se retrouve au plus haut niveau alors que sans l'AME, on ne pourrait plus prendre en charge les personnes en situation irrégulière.

François SOULAGE

Dans la rubrique « travail et précarité », il convient d'inclure la catégorie des jeunes de moins de 25 ans sans formation, et touchés par la crise de manière dramatique. Toutes les organisations du Secours Catholique ont été confrontées à des cas de jeunes ayant quitté leur famille et se retrouvant à la rue sans possibilité de se loger. L'invisibilité sociale les fait basculer dans des situations de totale irrégularité, car il s'agit pour eux du seul moyen de survivre. Il est en outre douteux que la prime d'activité promise par le gouvernement, ou même la réforme de la formation professionnelle instaurant le CPF, permettent d'améliorer la situation puisque ces jeunes sont en situation de non-qualification.

Anne JOUBERT

Nous savons en effet que pour l'hébergement par le 115, les jeunes se retrouvent en fin de liste sans qu'il s'agisse d'une question de nationalité. Les critères privilégient les personnes âgées, malades ou ayant un long parcours de rue, pour faire face au manque de place.

La séance s'interrompt pour quelques minutes de pause.

Nous accueillons à présent François BÈS, coordinateur Ile de France de l'Observatoire des Prisons, qui va évoquer l'invisibilité en détention, et après la sortie.

L'invisibilité sociale des personnes détenues

François BÈS

Coordinateur Île-de-France/Outre-mer de la section française de l'Observatoire international des prisons (OIP) - Coordinateur Pôle enquêtes

Nous sommes en contact avec environ 2 500 personnes détenues en permanence, pour certaines depuis plusieurs années, et pour d'autres à l'occasion de sollicitations ponctuelles. Par principe, nous tentons de ne pas intervenir à la place des gens, mais leur fournissons plutôt les outils pour faire valoir leurs droits. Néanmoins lorsque ces personnes ne maîtrisent pas suffisamment l'écrit en français, nous prenons évidemment le relais. Il existe plusieurs types d'invisibilités spécifiquement créées par la prison.

I) Invisibilité liée à l'absence d'autonomie et à l'aspect géographique

L'une des invisibilités concernant les personnes détenues, tient au fait qu'une fois arrivées en détention elles sont privées de toute capacité d'autonomie et de décision. De plus, l'aspect géographique - c'est-à-dire le placement derrière des murs - les rend par nature invisibles pour l'extérieur. En outre, peu de membres de la société civile et de représentants des médias entrent dans les prisons, de sorte qu'il existe une autre forme d'invisibilité forcée de la vie en prison.

Par ailleurs depuis près de trente ans, les nouvelles prisons sont construites en dehors des villes, dans des zones d'activité, des zones industrielles et mêmes agricoles, ce qui isole encore davantage les détenus en rendant plus difficiles les visites des familles, des professionnels et des bénévoles. L'isolement est également immobilier, puisque les derniers établissements construits ont une forme très concentrationnaire. Par exemple à la prison de Réaux, en Seine-et-Marne, un détenu m'a expliqué que la plus longue distance visible depuis la fenêtre de sa cellule était de huit mètres, en raison du nombre de murs apparents.

II) Invisibilité liée à l'absence d'application des droits fondamentaux

1) *Difficulté de faire face à la nécessité de l'écrit*

Au titre des difficultés fréquemment mentionnées, figure la nécessité de présenter toute demande de visite, y compris médicale, par écrit. Cependant, environ 17 % des personnes détenues sont étrangères et ce taux s'ajoute à celui des personnes françaises illettrées. Ceci pose évidemment un nombre considérable de problèmes, d'autant que pour faire face à la surpopulation carcérale, les demandes sont triées par ordre de degré d'urgence et doivent être suffisamment détaillées.

2) *Difficultés sanitaires*

Globalement, le droit commun et les droits fondamentaux de la personne sont peu appliqués en prison : privation du droit à la santé faute de demander les soins, privation des droits civiques, absence d'application du droit du travail, de droit à une vie familiale... Dans certaines prisons d'Outremer, notamment en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, les personnes perdent systématiquement leur immatriculation à la Sécurité Sociale locale, ainsi que leurs ayants-droits.

De façon générale, l'incarcération de personnes déjà désocialisées à l'extérieur, et donc ayant échappé aux soins, contribue à accroître les besoins sanitaires dans un contexte de surpopulation et d'insuffisance des moyens.

3) *Cas particulier des maladies psychiatriques*

Pour sa part, l'Observatoire est surtout sollicité par des personnes ayant des problèmes d'ordre somatique, mais jamais par celles faisant l'objet de troubles ou maladies psychiatriques. Dans le meilleur des cas, les alertes sont émises par des intervenants internes ou des codétenus, mais la plupart du temps il est nécessaire de mener des démarches actives pour évaluer les situations réelles. L'existence de troubles psychiatriques constitue en soi, un isolement à l'intérieur de l'isolement, car les personnes sont souvent placées ensemble en quartier d'isolement. Ce problème est principalement dû à la gestion par la justice de la maladie mentale, dans la mesure où les irresponsabilités reconnues ont été divisées par dix en vingt ans. De ce fait, des personnes présentant des troubles mentaux nécessitant des soins spécialisés dans les hôpitaux, se retrouvent placées en prison.

4) *Problématique des décès en prison*

Le taux de suicide est sept fois plus élevé en prison qu'à l'extérieur. En outre, le pourcentage de personnes décédant de longues maladies est encore très élevé. Dans ce dernier cas, l'arsenal législatif permettant de sortir de prison pour mourir dans la dignité n'est qu'imparfaitement appliqué, de sorte que les personnes décèdent soit en prison, soit dans des structures hospitalières dédiées à des courts séjours. Les enterrements à la fosse commune sont également nombreux. Les liens avec la famille se délitent en effet avec le temps, surtout pour les détenus purgeant une longue peine. Bien souvent, les codétenus et les personnels pénitentiaires font office de famille.

III) Invisibilité dans les statistiques

En 2010, un Plan d'Action Stratégique du ministère de la Santé pour les personnes détenues a relevé l'absence d'études épidémiologiques concernant la prison, en dehors d'une enquête menée il y a une dizaine d'années sur la santé mentale, et des enquêtes annuelles sur les personnes atteintes par le VIH et le VHC. Or il semble paradoxal de prévoir des budgets en fonction des besoins, alors qu'aucune donnée n'est disponible concernant la prévalence dans les établissements pénitentiaires de maladies telles que le diabète ou le cancer.

Actuellement, une enquête menée par l'administration pénitentiaire vise à identifier toutes les personnes en situation de handicap. La méconnaissance des besoins, de façon générale, aboutit à fournir des réponses très inadaptées et intervenant avec retard dans la prise en charge.

IV) La préparation à la sortie

Alors qu'une préparation à la sortie est requise dans tous les cas, il existe encore trop de « sorties sèches », c'est-à-dire de sorties sans préparation ni accompagnement. En pareil cas, le risque d'échec est accru de façon drastique et se traduit par un retour à la délinquance, puis en prison.

Pour leur part, les conseillers d'insertion et de probation, lorsqu'ils disposent d'un temps d'intervention suffisant, commencent par apprendre aux détenus à « maquiller » leur *curriculum vitae* pour rechercher un emploi. Cette démarche est d'autant plus nécessaire lorsque les personnes ont passé plusieurs années en prison, qu'elles y ont exercé un travail mais qu'elles sont évidemment en incapacité de fournir des références à un futur employeur.

Par ailleurs dans le cas des malades et des personnes âgées, le lien pour la préparation à la sortie pose également problème. Ces personnes sont visibles à leur sortie de prison, de sorte que les réticences à les accueillir sont nombreuses.

V) Une visibilité contrainte

1) *La médiatisation des affaires pénales*

La visibilité imposée intervient dès le procès, et rejaillit sur la personne sitôt incarcérée. En effet, dès la connaissance de l'incarcération si l'affaire a été commentée à la télévision, un « comité d'accueil » l'attend souvent en prison. La personne devient alors objet de discrimination et de violence, surtout lorsqu'il s'agit d'affaires criminelles ou sexuelles.

La stigmatisation est également celle de la famille, qui est identifiée par l'acte commis par l'un de ses membres. Pour tenter de redevenir invisibles, beaucoup de familles quittent le lieu où elles vivaient antérieurement.

De plus, les émissions de reportages telles que *Faites entrer l'accusé* sont systématiquement rediffusées, alors même que les personnes souhaitent bénéficier d'un droit à l'oubli.

En outre, il est nécessaire de mener un important travail pour apprendre aux anciens détenus à faire effacer les liens les concernant sur internet, pour accroître leurs chances de trouver un emploi.

2) *Une visibilité à l'intérieur de la prison*

Dans un grand nombre d'établissements, les détenus sont interdits de cours de promenade s'ils ne fournissent pas les éléments relatifs à leur condamnation. Les autres détenus entendent en effet maintenir la lutte contre les « pointeurs », c'est-à-dire les délinquants et criminels sexuels. Certes, la loi pénitentiaire votée en 2009 prévoit que les personnes détenues ne peuvent plus conserver aucun papier précisant les motifs de leur détention, mais la médiatisation ou la diffusion de l'information par les codétenus ou les personnels, continuent de générer des situations de rejet et de violence.

De même, la confidentialité des aspects médicaux n'est que rarement préservée. L'absence d'encellulement individuel contribue également à la difficulté de confidentialité lors de la prise de traitements, ce qui pose des problèmes pouvant aller jusqu'au refus de soins pour ne pas subir de discriminations.

3) *L'absence d'intimité en prison*

Sur les 191 prisons françaises, seules une quarantaine bénéficient d'unités de vie familiale ou de parloirs familiaux. Ces unités ne sont accessibles, au mieux, qu'une fois par mois. Le reste du temps, les visites ont lieu au parloir collectif, dans lequel tous se voient et s'entendent, ou dans des boxes aux portes vitrées. Dans de telles conditions, l'intimité se délite petit à petit.

L'intimité est également impactée par la lecture systématique par l'administration des courriers reçus par les détenus, et par l'écoute des conversations téléphoniques. Cette absence d'intimité a des conséquences très importantes, rendant extrêmement difficile le rapprochement des familles à la sortie.

VI) La campagne « Ils sont nous »

Cette campagne, se traduisant par la publication de portraits de personnes sortant de prison et de leurs familles, a pour objectif de restaurer l'humanité des anciens détenus. Ceux-ci sont en effet uniquement caractérisés par les délits commis, alors qu'il s'agit de vraies personnes avec un parcours et des accidents de la vie. La campagne vient d'être

close par la publication de portraits d'écrivains ayant rencontré des détenus, ou racontant leur propre parcours.

Anne JOUBERT

Merci François BÈS. Je retiens deux choses de vos propos. La prison est le lieu de l'invisibilité par excellence, puisque sont cachées derrière les murs des personnes ayant commis une action réprouvée par la société. J'ai observé un grand nombre de points communs avec les personnes sans domicile fixe, dont malheureusement beaucoup d'entre elles effectuent des séjours en prison. Notamment en matière de santé mentale, l'enquête Samantha a mis en évidence qu'au moins 30 % des personnes SDF rencontraient des troubles. Cette problématique se retrouve également en prison, mais est peu prise en charge en dehors de quelques expérimentations intéressantes.

De même, on constate une impossibilité d'intimité en prison, comme dans la rue.

En second lieu, la question de l'accompagnement après la prison, y compris vers et dans le logement devant être adapté aux besoins, constitue un point commun avec les personnes de la rue. D'ailleurs, l'un des ateliers de la Grande Cause avait pour thème la sortie des institutions, dont l'institution pénitentiaire. Les deux secteurs - travailleurs sociaux de la prison et de la rue - ont donc tout intérêt à travailler ensemble, car souvent les publics sont les mêmes.

Comme celui de la prostitution, le monde pénitentiaire nous est peu connu et s'accompagne de règles qui lui sont propres. Il se caractérise de même par la difficulté à retourner dans la société et l'obligation de cacher ce parcours difficile.

Didier GELOT

Vous travaillez au sein de l'Observatoire des prisons, et intervenez aujourd'hui dans le cadre d'un Observatoire de la pauvreté. Votre mission consiste donc à observer, mais votre intervention de ce jour a consisté, en grande partie, à faire état de choses que les détenus préfèrent cacher. Plus largement, ma question est celle de savoir si nous devons tout observer, ou si au contraire il est préférable de taire certains éléments. C'est en effet dans cette zone « grise » que sont parfois susceptibles de se construire des trajectoires. Avez-vous réfléchi en ces termes ?

François BÈS

Je pense qu'il convient de tout observer. Certes, il ne s'agit pas de rendre publiques les situations individuelles, mais au contraire de protéger les personnes. A cette fin, il est nécessaire de bien connaître les dysfonctionnements, et les faits et les mécanismes qui les génèrent. Notre association loi de 1901 est composée, aux deux tiers, par des personnes détenues et leurs proches ainsi que par des personnes travaillant en prison (surveillants, médecins...) et pour un tiers, par des personnes de l'extérieur. Grâce à cette richesse d'intervenants, notre vision des prisons est la plus juste possible.

En réalité, la vraie « grande muette » est l'administration pénitentiaire, au sein de laquelle existe une culture du secret. Seuls les faits divers les plus visibles, tels que les émeutes, sont divulgués. En revanche, le quotidien des atteintes au droit se heurte au silence, de sorte que notre rôle de citoyens est de les révéler pour aboutir à une meilleure protection des personnes.

Docteur Jacques HASSIN

A mon sens, il existe deux types d'observatoires : l'un qui théorise et analyse les phénomènes de façon sociologique, et l'autre qui observe au plus près du terrain pour combattre un certain nombre d'idées reçues. Les deux sont absolument complémentaires. Pour ma part, je travaille dans un établissement qui assure le service médical de la maison d'arrêt de Nanterre. Vous avez pointé une invisibilité majeure, celle de la maladie, et la non-prise en charge des pathologies psychiatriques au sein de l'institution.

En outre, nous rencontrons des difficultés à obtenir des extractions de prisonniers, de même qu'à faire en sorte que les surveillants quittent la pièce lors des examens.

Il est par ailleurs intéressant de souligner que pendant longtemps, le statut de « professionnel intervenant en prison », en particulier médecin, contribuait à la dévalorisation de la fonction et accréditait l'idée que le médecin avait sans doute des choses à cacher.

De plus, certaines personnes invisibles en prison deviennent brutalement visibles lorsqu'elles en sortent avec une injonction de soins, non accompagnée de suivi.

Enfin, je signalerai le cas des « listes » de personnes, en particulier celles des personnes devant bénéficier de greffes d'organes, qui ont longtemps généré des inégalités en fonction de critères non strictement médicaux. Désormais, des instances ont été mises en place pour garantir l'égalité dans la prise en charge, en fonction des possibilités. Ces listes posent un réel problème de citoyenneté.

Une intervenante

Je tenais à signaler que parallèlement au problème de la non-prise en charge des maladies psychiatriques en prison, les hôpitaux psychiatriques constituent également des lieux d'enfermement. D'ailleurs, le Contrôleur Général des lieux de privation de liberté a récemment étendu son champ de compétence aux hôpitaux psychiatriques, dans lesquels existe un réel problème d'accès au droit.

Cela étant, dans la mesure où le droit administratif se saisit progressivement de la question des droits et libertés des personnes en prison, je souhaiterais savoir si les changements sont visibles sur le terrain.

François BÈS

La création du Contrôleur Général des lieux de privation de liberté a eu un véritable impact sur les prisons, et même sur les locaux de garde à vue. Le Contrôleur n'a pas de pouvoir d'injonction ni d'ester en justice, mais peut saisir le Parquet. Au sein de l'Observatoire, nous avons pu invoquer les contrôles et les inspections du Contrôleur Général à l'appui d'actions devant le tribunal administratif contre l'Etat, dans un premier temps pour solliciter des indemnités en réparation de traitements inhumains ou dégradants. Par la suite, nous avons saisi le juge en Martinique pour contraindre l'Etat à prendre des mesures correctives. Certaines demandes, telles que l'embauche d'un médecin supplémentaire ont abouti, mais l'ensemble de celles tendant à la mise en place d'alternatives à la prison et au développement des aménagements de peine ont échoué. L'affaire est actuellement pendante devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Sur le sujet des maladies psychiatriques, la situation est évidemment catastrophique de façon générale, et résulte du ratage de la réforme de la psychiatrie. De ce fait, un grand nombre de personnes malades psychiatriques continuent d'échapper aux soins, et ne deviennent visibles qu'au moment d'un passage à l'acte.

Pour les détenus, les hospitalisations s'effectuent sous contrainte lorsqu'elles ont lieu à l'extérieur. Que la personne se trouve en crise suicidaire ou de violence, elle est systématiquement placée en isolement à l'intérieur de l'hôpital psychiatrique et privée de tout soin, souvent sous contention, avant un retour en prison sous deux ou trois jours.

François SOULAGE

Il existe de vraies difficultés d'invisibilité sociale à l'intérieur même de la prison, empêchant la personne de préparer sa sortie. Au Secours Catholique, nous accueillons souvent des gens sans aucune ressource depuis plusieurs mois, car ils n'ont pas accompli en prison les démarches pour bénéficier du RSA. En outre, la valorisation des travaux effectués en prison, indépendamment de leur très faible rémunération, n'existe pas. Cette non-reconnaissance de la vie passée en prison, comme si la vie redémarrait à la sortie, est

source de catastrophes après la détention. Nous avons tenté de travailler à un grand nombre d'alternatives pour éviter la récidive, et j'ai le sentiment que nous n'avons pas été entendus. Or la récidive intervient bien souvent parce qu'il est très difficile à une personne seule de rebâtir tout un parcours de citoyenneté, en l'absence d'environnement familial adéquat.

François BÈS

Effectivement, il est demandé à l'ancien détenu d'être à l'œuvre dans sa réadaptation le jour même de sa sortie de prison. A cet égard, je citerai une anecdote intéressante survenue au centre de détention de Châteaudun. Un conseiller Pôle Emploi, en contact avec un détenu pour l'aider dans sa recherche d'emploi à la sortie, lui a adressé les annonces correspondantes, dont la plupart requéraient l'envoi d'un *curriculum vitae* et d'une lettre de motivation par mail. Or il n'existe aucun accès internet au sein de la prison.

Marie LOISON, sociologue

Madame JOUBERT, vous avez à juste titre souligné qu'il existait plusieurs points de comparaison entre les détenus et les SDF. J'ai mené un travail de recherches en prison, et souhaite revenir sur quelques points abordés. Des travaux de recherches sociologiques sur les prisons existent, notamment au CESDIP, de même que les études menées par Gaëtan CLIQUENNOIS ou Guillaume MALOCHET. Il est vrai que les chercheurs rencontrent certaines difficultés pour pénétrer en prison, mais cependant la prison s'ouvre davantage que par le passé. Pour notre part, même si nous n'avons pas été autorisés à nous rendre en tous lieux nous avons été admis à assister aux magistratures sociales et aux commissions d'application des peines.

De même s'agissant des statistiques, il existe des outils de traitement des données en prison, mais elles sont peu accessibles aux chercheurs. Nous serions très intéressés de pouvoir en prendre connaissance.

Enfin sur la santé mentale, j'ai été stupéfaite de constater, lors d'une visite en prison, que les traitements médicamenteux étaient essentiellement utilisés pour juguler les problèmes de violence des détenus. Il s'agit là encore d'un élément de comparaison avec la population SDF.

François BÈS

Je connaissais l'un des aumôniers de la maison d'arrêt de la Santé, qui a fermé. Celui-ci, également infirmier à l'hôpital Sainte-Anne et bénévole dans une association accueillant les SDF, évoquait « le triangle d'or » pour qualifier les séjours alternatifs d'un grand nombre de personnes en ces trois lieux.

Par ailleurs, il est vrai que les études de sociologie sont de plus en plus nombreuses, ce dont il convient de se féliciter.

Je voulais également signaler le cas très particulier de personnes ne faisant l'objet d'aucune autre statistique que celle de « multirécidivistes ». Or ces personnes, souvent entrées en prison avec une courte peine pour des faits de violence et ne relevant pas de la psychiatrie, en arrivent à cumuler les courtes peines pour des totaux finalement très longs. Un grand nombre de ces personnes arrivent en prison à l'occasion d'un petit délit, mais finalement ne parviennent jamais à en sortir.

Une intervenante

Quelquefois, l'invisibilité sociale constitue un moyen d'aider les personnes. Il est en effet nécessaire de taire certains événements pour trouver un logement ou un emploi. Ce problème constitue une tension très forte à l'heure actuelle, sur laquelle il est nécessaire de réfléchir.

Anne JOUBERT

Non seulement les travailleurs sociaux sont parfois contraints de taire un pan entier du parcours de la personne, mais en arrivent également à construire un parcours adapté aux lieux où ils estiment que la personne aura les plus grandes chances de trouver une place. Souvent, cette construction ne correspond pas à la situation réelle de la personne.

Catherine GAUDIN, Petits Frères des Pauvres

Je souhaite évoquer mon cas personnel pour illustrer le thème de l'invisibilité choisie ou non. Comment devient-on très précaire ? Pour moi, l'invisibilité a été choisie. Cadre dans une entreprise, j'ai cessé de travailler pour des raisons personnelles. J'ai vécu pendant un certain temps sur mes économies, en compagnie de mon conjoint. En tant que salariée, je bénéficiais encore pendant une année de la Sécurité Sociale. Mais face à l'absence d'amélioration de ma situation, j'ai été contrainte d'aller voir une assistante sociale en mairie pour bénéficier du RSA et de la CMU. J'ai qualifié mon invisibilité de « choisie », car ma cessation d'activité relevait d'un choix personnel, de sorte que j'ai refusé d'accepter l'offre de mon employeur de me verser des indemnités. Je ne pensais jamais tomber dans la précarité, mais le RSA ne permet pas de vivre. Je n'ai en revanche jamais dormi à la rue, car mon compagnon a toujours fait en sorte que nous trouvions des hôtels.

Ayant subi un accident au tibia, j'ai dû subir une opération. De son côté, mon compagnon est tombé gravement malade et a été hospitalisé. Sortie de l'hôpital, je me suis retrouvée seule avec un plâtre dans ma chambre d'hôtel située à un étage élevé, et j'attendais le retour de mon conjoint. J'ignorais qu'il se trouvait dans le coma. L'hôtelier m'a alors fait part de son impossibilité de me laisser la chambre en raison de mon état de santé. J'ai appelé le Samu social, qui m'a trouvé un hébergement au sein d'une association. J'y suis restée pendant les trois mois qu'a duré le port de mon plâtre. L'association a préparé ma sortie en me mettant en contact avec les Petits Frères des Pauvres, puisque j'avais plus de 50 ans et que j'étais SDF.

En résumé, même si mon invisibilité a été choisie, j'étais très loin de me douter que je me retrouverais dans une telle précarité. Fort heureusement, je n'avais pas perdu le contact avec la société et j'avais la capacité de m'exprimer. Mon compagnon souhaitait en revanche rester invisible, et ne voulait pas rejoindre les Petits Frères des Pauvres. Je signale à cet égard qu'aucune mesure spécifique n'est adaptée aux couples.

A soixante ans, j'ai pu prendre ma retraite à taux plein, mais mes revenus n'étaient toujours pas suffisants pour me loger dans le public ou le privé. Un conseiller CNAV m'a alors aidée à obtenir une retraite pour incapacité au travail, en raison des problèmes de santé que j'avais subis. J'ai ainsi eu droit à l'obtention d'un appartement de la ville de Paris réservé aux personnes âgées et retraitées.

L'ensemble de mon parcours a été très difficile, car il n'est pas évident de devoir mettre son orgueil de côté pour sans cesse expliquer son parcours, fournir en permanence les justificatifs correspondants, et aller se nourrir aux Restaurants du Cœur et au Secours Populaire.

D'invisible, j'ai été obligée de me rendre à nouveau visible pour contourner les difficultés liées aux seuils de retraite. Entre temps, mon compagnon était décédé. N'ayant droit à aucune aide ni allocation logement car ma pension se trouvait comprise dans les seuils médians bas, je me retrouvais finalement, une fois acquittés mon loyer de 636 euros, l'électricité, le gaz et la mutuelle, quasiment au même niveau de revenus que lorsque je touchais le RSA. J'ai d'ailleurs dû l'expliquer aux Petits Frères des Pauvres, lorsqu'ils ont cru à tort que ma situation s'était améliorée, vu mes revenus.

Par mon témoignage, je souhaitais donc illustrer comment il est possible de passer de la pauvreté à la grande précarité, et je ne suis pas un cas unique. De plus, le couple se délite exactement comme en prison.

Anne JOUBERT

Merci Madame pour ce témoignage très touchant, qui illustre bien le passage de visible à invisible, et les continuels retours en arrière. Il atteste également du problème des effets de seuil, et du manque de places d'hébergement pour couples en dehors de l'hôtel. Nous devons donc réfléchir à une adaptation des structures aux besoins des personnes, dans un contexte de population vieillissante et dont les retraites ne permettent plus de se loger à Paris. Dans le cadre d'un atelier de la Grande Cause, nous réfléchissons également à la mise en place d'un coordinateur de parcours.

Docteur Jacques HASSIN

Nous évoquons les difficultés des migrants, des personnes prostituées et transsexuelles, des détenus, des personnes sans domicile fixe. Je constate que le point commun entre toutes, est l'absence de droit au secret.

En second lieu, je reviens sur l'aspect psychiatrique. Loin de donner des conseils, je me souviens que dans les années 1993-1995, les psychiatres refusaient de prendre en charge les personnes qui n'en exprimaient pas la demande, ou qui ne se rendaient pas à leur cabinet. Par ailleurs, la sectorisation ne fonctionne par définition pas pour les SDF, puisqu'ils n'ont pas de domicile. Néanmoins, des psychiatres militants sont parvenus à faire grandement évoluer la prise en charge psychiatrique des personnes à la rue. Il me semble qu'avec le même militantisme, vous devriez parvenir à faire améliorer la prise en charge des personnes détenues.

Une intervenante

J'interprète comme une judiciarisation le fait que l'association de François BÈS ait entamé un aussi grand nombre de procédures, jusqu'à la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Le même problème de judiciarisation se pose au sujet des Gens du Voyage. Il s'agit finalement, sans porter de jugement sur le phénomène, d'une voie de visibilisation des problématiques.

François BÈS

Nous sommes sollicités par des détenus pour des situations individuelles. Parallèlement, nous attaquons en justice des textes qui nous paraissent attentatoires aux libertés, suivant en cela la ligne ouverte par le GISTI. Nous avons donc créé un réseau de juristes et d'avocats qui se spécialisent en droit pénitentiaire et mènent des formations dans les Barreaux pour leurs confrères.

Conclusion

Anne JOUBERT

A titre personnel, je souhaite remercier tous les intervenants pour leurs contributions d'une grande richesse.

Michel LEGROS

En choisissant le thème des publics, nous prenions le risque de réunir des professionnels évoquant des débats trop centrés sur leur spécialité. Je les remercie par conséquent d'avoir su généraliser. De même, je salue les interventions personnelles, qui ont pu être reliées à des thèmes plus génériques.

Nous avons avancé sur deux aspects, tenant aux mécanismes et aux réponses.

S'agissant des mécanismes, nous avons compris que l'invisibilité ne naissait pas *ex nihilo*, mais qu'elle était construite par la règle ou la norme, ainsi que par des pratiques de guichets ou de filières dans un contexte où la personne n'est plus considérée que comme un objet.

Nous avons également pris conscience, à travers l'ensemble des éléments mis en exergue, de l'existence d'une « invisibilité-dissimulation » : une image peut en cacher une autre.

Vous nous dites aussi que l'invisibilité est une absence d'objectivation, lorsque les études, les données et les cohortes ne sont pas suffisamment nombreuses. Il semble donc que nous devons travailler sur cette notion d'« objet » invisible, construit par d'autres ou au pire, inexistant. Les règles de la vie invisible s'insèrent dans des systèmes d'organisation très spécifiques.

Vous avez également beaucoup insisté sur le fait de « s'invisibiliser » en tant que réponse au système, ou au contraire aller jusqu'à se révolter contre, se « bagarrer ».

Nous devons également replacer au cœur de nos travaux la notion d'invisibilité provisoire, n'intervenant qu'à un moment d'une trajectoire de vie. Certaines réponses ont été tout à fait passionnantes sur les « images » et les photos des invisibles.

De façon générale, au lieu de traiter l'autre en objet, vos interventions insistent sur la nécessité de le traiter en sujet, grâce à l'accompagnement et à « l'aller vers ».

Nous nous retrouverons le 6 janvier avec Nicolas DUVOUX, Louis CARRE de l'université de Bruxelles et Jean-François LAE, sociologue. Nous nous interrogerons sur notre propre démarche à caractériser l'invisibilité, et sur le danger potentiel de créer une nouvelle catégorie ou une nouvelle fracture opposant les visibles aux invisibles. Quelle est la légitimité du découpage que nous sommes en train de reconstruire ?

Je remercie vivement Anne JOUBERT et l'ensemble des intervenants de ce jour.